

Expérimentation d'un service de location solidaire de voitures sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté :

Une initiative du projet Bretagne Mobilité Augmentée

- **L'expérimentation** vise le développement d'un **nouveau service de location de voitures**, géré par les professionnels de l'automobile sur le territoire Lannion-Trégor Communauté. Elle aura lieu **du 10/11/14 au 20/03/15**. L'objectif est de **faciliter le retour et le maintien dans l'emploi** de personnes non véhiculées en leur proposant la location de voitures à moindre coût. Ce service complète l'offre de transports déjà existante (transports en commun, navette express, transport à la demande...) sur le territoire.
- L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile), le CNPA (Conseil National des Professionnels de l'Automobile), Le Gerpisa (Groupement d'Etude et de Recherche Permanent sur l'Industrie et les Salariés de l'Automobile), l'ESSCA (Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers) et LTC (Lannion-Trégor Communauté), sont à l'initiative du projet. Celui-ci prend appui, à l'origine, sur les stocks de véhicules existants dans les garages dont le taux de rotation est faible (véhicules d'occasion en vente). **C'est un projet qui articule le social et l'économique** : les personnes en recherche d'emploi bénéficient d'un tarif préférentiel et les professionnels de l'automobile diminuent les frais d'immobilisation de leur stock. L'expérimentation du service est rendu possible via KOOLICAR, un service d'autopartage entre particuliers sans échange de clé qui facilite et sécurise la location d'un véhicule grâce à sa solution technologique embarquée, la KoolBox. **La démarche s'inscrit dans le cadre du projet Bretagne Mobilité Augmentée (BMA)**.
- BMA est un projet sur trois ans financé par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) dans le cadre des Investissements d'Avenir. BMA propose d'accompagner des organisations à co-construire et expérimenter, en fonction des besoins identifiés et ressources disponibles, des solutions de mobilités adaptées afin de développer leurs activités. **Dans cette expérimentation, il s'agit de mobiliser un collectif de professionnels de l'automobile dont un gestionnaire de plateforme de location sur Internet et les acteurs sociaux**. Cette offre de location à prix modéré a été construite en prenant en compte les intérêts de chaque partie tout en s'assurant que les principaux freins aient été levés : nécessité de bénéficier d'une très bonne assurance pour les véhicules et les utilisateurs, obligation d'immatriculer les véhicules, tarif acceptable pour tous les acteurs de l'expérimentation.

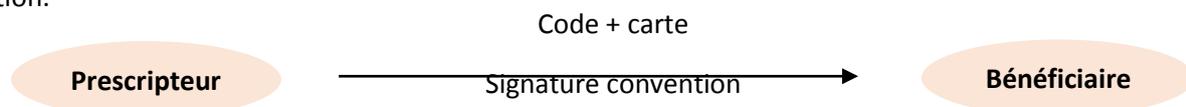
Le service de location solidaire de voitures

- **Le service s'adresse au public en recherche d'emploi ou inscrit dans un processus d'insertion sociale et professionnelle** résidant sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté. Les démarches qui pourront être réalisées via ce service sont celles permettant d'accéder à l'emploi (entretien professionnel, démarche administratif) et d'effectuer des trajets permettant de se rendre sur son lieu de travail, de stage ou de formation. La durée de location ne devra pas excéder deux mois.
- Les usagers du service devront être adressés par les acteurs sociaux du territoire : Pôle Emploi, la mission locale, la maison du département, les structures d'insertion sociales et professionnelles et les agences d'intérim.
- **Les utilisateurs du service pourront louer un véhicule à un tarif préférentiel.** BMA (Bretagne Mobilité Augmentée) et LTC (Lannion-Trégor Communauté) subventionnent une partie du coût de la location lors de l'expérimentation.
- **Les conditions d'accès au service sont le permis de conduire valable depuis au moins un an, un justificatif de domicile ou d'hébergement et une caution de 600 €.** Quatre véhicules seront disponibles dont deux à Lannion, un à Plestin-Les-Grèves et un à Plouaret.

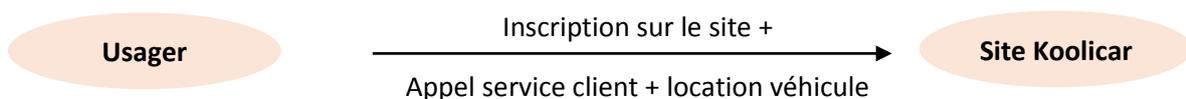
Processus de location

1 L'utilisateur souhaitant utiliser le service de location solidaire se rend chez un des prescripteurs.

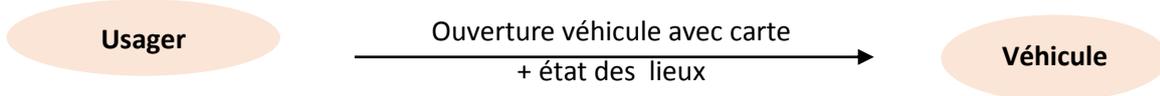
2 Le prescripteur vérifie que le bénéficiaire remplit les conditions d'accès au service (besoin du véhicule dans le cadre de la recherche ou du maintien dans l'emploi, permis de conduire, justificatif de domicile, caution). Le prescripteur consulte le site internet Koolicar avec l'utilisateur ou appelle le garagiste afin de vérifier qu'un véhicule est disponible pour la durée de location souhaitée. Le prescripteur fournit ensuite au bénéficiaire un code (pour s'inscrire sur le site Koolicar) et une carte. Le bénéficiaire et le prescripteur signent une convention rappelant les conditions de la location (accès, durée...). Le prescripteur envoie un email au service client Koolicar avec en pièce jointe le scan de la convention.



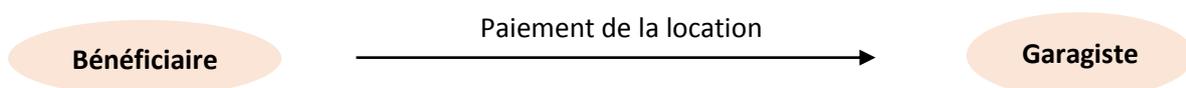
3 L'utilisateur s'inscrit sur le site Koolicar (informations personnelles, scan du permis de conduire et d'un justificatif de domicile) et rentre le code qui lui a été donné par le prescripteur. Il appelle le service client Koolicar afin que celui-ci valide l'inscription puis il réserve le véhicule qui a été sélectionné au préalable avec le prescripteur.



4 L'utilisateur se rend chez le garagiste le jour du début de la location. Il ouvre le véhicule avec la carte délivrée par le prescripteur. Il vérifie que l'état des lieux pré-rempli est en conformité avec l'état du véhicule. Si c'est le cas, il récupère les clés dans la boîte à gants et démarre le véhicule. Dans le cas contraire, il contacte le service client.



5 L'utilisateur ramène le véhicule au garage à la fin de la location. Il remet les clés dans la boîte à gants et ferme le véhicule avec la carte. Il reçoit ensuite un sms lui demandant si un sinistre est à déclarer. Une fois la réponse envoyée à ce sms, un sms fin de location est envoyé indiquant la partie déjà payée (60% du coût total de la location). Il paye directement au garagiste 40% du coût de la location c'est-à-dire les 2/3 de la somme indiquée sur le sms reçu. Le garagiste quant à lui reçoit un mail lui indiquant que son compte a été crédité de 30% du coût de la location. Il doit alors demander 40% du coût de la location à l'utilisateur soit les 4/3 de la somme indiquée sur le mail reçu. A la suite du paiement et de la vérification du véhicule par le garagiste, celui-ci donne un reçu à l'utilisateur indiquant la somme encaissée et notifiant que le prescripteur peut rendre la caution.



6 L'utilisateur retourne chez le prescripteur avec le reçu afin de récupérer sa caution

Exemples de tarifs

Le tarif varie en fonction de la durée de la location et du nombre de kilomètres effectué. Le carburant est inclus dans le coût de la location.

Pour une distance de 50 km/jour, coût carburant inclus

<u>Durée de location</u>	<u>tarif</u>
1h (50km)	9 €
Journée (10h, 50 km)	13 €
Semaine (7 jours, 250 km)	55 €
Mois (26 jours, 1000 km)	190 €

Pour une distance de 80 km/jour, coût carburant inclus

<u>Durée de location</u>	<u>tarif</u>
1h (80km)	12 €
Journée (10h, 80 km)	16 €
Semaine (7 jours, 400 km)	70 €
Mois (26 jours, 1200 km)	215 €